

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 28 février 2024

Objet : Autorisation donnée au Président à signer la convention d'occupation temporaire des galeries techniques de Flaine avec la société lelo

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février à 19 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Jérôme PRALONG

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Etaient excusés : Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Kader KHADRAOUI

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 21/02/2024

Présents : 9

Date d'affichage : 21/02/2024

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

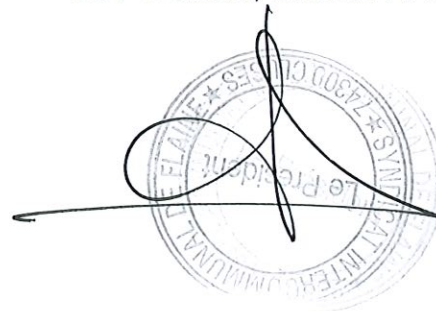
La société lelo a déployé de la fibre optique dans les galeries technique de Flaine. A ce titre elle est redevable de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) mise en place par le Syndicat. La convention d'occupation temporaire est jointe en annexe.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'occupation temporaire ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la société lelo.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 074-257400135-20240228-D2024_013-DE